

Point 5 à l'ordre du jour :

**Budget 2021 et information quant à la planification financière**

*Rapport de la Commission des finances*

# Rapport de la Commission financière concernant le budget 2021

## 1. Résumé

En premier lieu, la Commission des finances (CoFin) remercie le CS et en particulier son trésorier et l'équipe de l'OCF qui ont préparé ce budget et qui ont fournis les explications demandées.

La CoFin a pris connaissance du budget 2021 proposé par le Conseil Synodal (CS). Ce budget est principalement marqué par

- La volonté du CS de présenter un budget cantonal équilibré. S'il y a déficit prévu pour l'exercice 2021 de CHF 51'400 (contre CHF 688'000 pour 2020), cela est dû au seul résultat des régions.
- Le souhait du CS de se doter de moyen lui permettant de mener à bien plusieurs chantiers et de réserver pour cela environ 4% du budget total.
- Et de conserver la règle de fixer la contribution des Régions et des PLA au 10% de la subvention de l'Etat de Vaud. Cette dernière baissant, les contributions à charge des Régions et PLA et donc des paroisses baissent en conséquence.
- La difficulté d'anticiper des difficultés potentielles liées à la situation sanitaire actuelle.

Tout en appréciant la volonté du CS de présenter un budget proche de l'équilibre, la CoFin regrette vivement que, contrairement à ce qui avait été annoncé, la planification financière n'ait pas été remise au Synode en parallèle au programme de législation.

Le budget présenté par le CS fait l'objet de deux documents, l'un intitulé « Budget » l'autre « Annexes au budget », cette nouvelle manière de présenter le budget convient à la CoFin dans la seule mesure où le Synode peut débattre de ces deux documents<sup>1</sup>.

## 2. La commission

La Commission financière (CoFin) composée de Mme Laure Fontannaz (L) et de MM. Laurent Lasserre (M), Olivier Leuenberger (L président), Raphaël Rey (L) et Emmanuel Schmied (M) s'est réunie<sup>2</sup> trois fois dont une fois avec le Conseil Synodal et a procédé par circulation. Lors de la rencontre très constructive avec le CS, la CoFin a fait la connaissance de Madame Babeth Mennesson la nouvelle comptable de notre Eglise.

<sup>1</sup> Il n'est pas d'usage que le Synode débattre des annexes d'un rapport du CS. La CoFin considère après discussion avec le CS que ce choix n'est pas de limiter les débats du Synode, mais de lui simplifier la tâche lors de la confection de ses rapports.

<sup>2</sup> A distance

## 3. Commentaires

---

### 3.1 Planification financière

Comme indiqué dans le résumé et dans le rapport de la CoFin de l’an dernier, la CoFin n’a pas reçu de planification financière et ne peut donc s’exprimer sur une vision à moyen terme des finances de l’EERV.

La CoFin rappelle que l’exigence d’une planification financière est fixée dans le Règlement général d’organisation depuis 2007. L’article 27 intitulé « Transparence financière » stipule que « L’EERV dispose d’une planification financière ».

L’an dernier le CS s’était engagé à fournir cette planification avant le synode de mars 2020. Le CS a informé la CoFin mi-octobre qu’il ne disposait pas d’outils adéquats pour établir une telle planification. Cette annonce aussi tardive est problématique et questionnable.

La CoFin avait demandé en 2019 « qu’un processus de planification financière soit mis en œuvre et qu’un document mis à jour soit remis chaque année à la CoFin avec le rapport du CS sur le budget. Elle estime en effet qu’un tel document devrait permettre au Synode et naturellement au CS de prendre en temps utile les décisions stratégiques sur une perspective financière à moyen et long terme. ». La CoFin attend donc du CS que ce processus soit mis en œuvre sans délai.

### 3.2 Résultat de l’exercice budgétisé 2021 - répartition canton/régions

L’établissement du budget 2021 a été guidé par la volonté d’arriver à un résultat final équilibré et de pouvoir réserver 4% du budget pour des projets stratégiques. Cela implique donc des coupes dans de nombreux domaines, ce d’autant plus que la subvention étatique baisse. La CoFin salue donc les efforts de maîtrise des coûts et de réductions budgétaires, tout en étant conscient que ce faisant, il faudra faire le deuil d’autres choses et que le nombre de ministres sur le terrain baisse inévitablement.

### 3.3 Résultat des traitements et charges sociales budgétisés

La CoFin apprécie de lire « qu’un important travail d’analyse et de projection a été réalisé afin que nous puissions maîtriser, au mieux, le suivi du budget et des comptes concernant les traitements et charges sociales de nos collaboratrices et collaborateurs ». En effet, l’an dernier, lors de la session synodale ordinaire d’automne, le CS avait indiqué une modification budgétaire très significative en matière de charges salariales.

Elle apprécie aussi la baisse significative des indemnités forfaitaires. Au printemps 2020, lors du semi-confinement, la CoFin s’était demandé si toutes les indemnités étaient justifiées, celles-ci devant être considérées comme remboursement de frais forfaitaires (ce qui évite des décomptes lourds administrativement) mais non du salaire déguisé.

La CoFin s’inquiète des non-remplacements lors de départs à la retraite. Elle attend avec impatience une vision globale des dotations. En effet, plusieurs régions se retrouvent sous pression et il est urgent d’avoir une vision complète

de la situation, permettant à tous de savoir quels seront les moyens dont ils disposeront à l'avenir.

La CoFin remercie le CS et l'encourage à poursuivre l'accompagnement des employés de notre Eglise dans leurs différentes missions, notamment en clarifiant ces dernières et en contribuant à leur offrir un meilleur cadre de travail. Cela joue un rôle dans la prévention des épuisements et autres maladies professionnelles. La situation d'incertitude actuelle sur la réorganisation des postes engendre un sentiment d'insécurité parmi les collaboratrices et collaborateurs qui ne doit pas s'installer dans la durée.

L'engagement, en mars 2021, de 7 stagiaires pasteurs et de 8 stagiaires diacres afin de promouvoir dans toute la mesure du possible la relève est très réjouissant. En effet, à sa demande, la CoFin a reçu du CS la pyramide des âges des ministres de l'EERV. La proportion de ministres âgés de plus de 50 ans est impressionnante et il est donc urgent de mettre également dans nos axes prioritaires, ce que le CS intitule la « culture de l'appel ».

Un rapport complet sur les dotations permettant au Synode de prendre des décisions est attendu – suite à un report approuvé par le Synode – pour la session synodale de juin 2021. Il apparaît impératif pour la CoFin que ce délai soit respecté. Lors de sa séance avec le CS, la CoFin n'a malheureusement pas eu le sentiment que cette échéance soit considérée par le CS comme impérative. La CoFin renonce à proposer au Synode une nouvelle décision à ce sujet, considérant que la décision<sup>3</sup> du Synode de mars 2020 devait être suffisante.

Concernant les projets stratégiques indiqués dans ce chapitre, la CoFin a regroupé ses commentaires sous « Section générale » ci-dessous.

### 3.4 Résultat des frais de fonctionnement et des traitements et charges sociales budgétisés par secteur d'activité

De concert avec le CS, La CoFin salue l'effort de réduction des charges (CHF 406'500.- soit 6,86% de réduction des budgets correspondants) par les divers responsables de charges. L'effort fourni est effectivement significatif et démontre le souhait de tous les acteurs d'obtenir un budget équilibré.

La modification de présentation budgétaire des vicaires et des suffragants dans les Régions et paroisses au lieu de la section générale est une bonne chose (CHF 864'900.-).

La CoFin relève dans le graphique de la page 13 que l'ensemble des charges salariales des Régions et paroisses et des MiCo représentent 84% de la masse salariale (78.4% pour le budget 2020).

### 3.5 Section générale

Cette section comporte deux éléments importants :

- La baisse de la subvention de l'Etat de soit CHF 224'000.- correspondant à deux postes (à un taux théorique).
- L'enveloppe budgétaire pour les investissements stratégiques.

---

<sup>3</sup> « Le Synode accepte de décaler au mois de juin 2021 la répartition des dotations dans les Régions et à l'échelon cantonal (Offices et Services). Le CS présente un rapport au synode de juin 2020 qui comprend un état des lieux de l'EERV, sa vision pour l'EERV et un dispositif d'accompagnement (chiffré) pour les situations problématiques. »

Cet élément est le plus marquant de ce budget 2021. Les pages 9 et 15 du rapport du CS esquissent ces investissements.

La CoFin a questionné le CS et a essayé de mieux comprendre ce qu'il souhaitait faire. De façon générale, la CoFin peut adhérer à la proposition du CS. Elle espère qu'une part des vicaires soulagent les régions en manque de forces ministérielles et que ces postes ne servent pas uniquement à décharger les ministres s'engageant à des tâches en lien avec les priorités du programme de législature.

La CoFin ne saurait toutefois laisser un montant de 1.6MCHF à la libre discrétion du CS sans un certain nombre de cautions.

Elle propose que le Synode accepte tant le principe que, dans le cadre du présent budget, ces 1.6MCHF pour des projets stratégiques. Par contre, il demande explicitement au CS de présenter à la CoFin, pour chaque projet et avant tout en engagement financier ferme, une fiche de projet. Pour mémoire, la CoFin a rappelé au CS que, parmi les directives du CS, il y en a une qui concerne les projets (« Comment préparer et présenter un projet ? »).

Ce faisant, le CS n'aura pas à solliciter l'autorisation de dépense en conformité avec le 67 RE, celle-ci étant autorisée dans le cadre du budget, mais le Synode s'assure ainsi que les projets soient bien définis, dans leurs objectifs, moyens, délais et contrôle, et qu'ils suivent ainsi un processus bien défini.

Sous cette réserve, qui a été discutée avec le CS qui semble l'accepter, la CoFin propose donc au Synode d'aller de l'avant dans le sens proposé par le CS par les lignes du tableau des investissements stratégiques indiqué en page 15.

## 3.6 Tableau des contributions

La CoFin a pris connaissance du tableau des contributions des régions. En cette période – à durée malheureusement indéterminée – de pandémie, elle espère que les paroisses pourront tout de même contribuer au fonctionnement du ménage ecclésial. Elle rappelle que les contributions ont baissé de façon significative (elles étaient de CH 3'883'000 en 2014) et estime que la règle des 10% de la subvention étatique désormais retenue fait sens et permet de défendre nos positions lors de négociations avec l'Etat.

Comme la CoFin l'avait mentionné en 2019, pour être vraiment Eglise, il est indispensable que les lieux d'Eglise qui en ont la possibilité alimentent le fonds de solidarité pour les contributions. Il faut alors que le CS informe et motive les lieux d'Eglise à alimenter ce fonds, et ce surtout en cette période sanitaire particulière.

## 3.7 Offrandes générales

Seules cinq offrandes générales sont prévues pour 2021. C'est une de moins qu'en 2019 et deux de moins qu'en 2020. Si cela soulage les paroisses, c'est financièrement et non pas pour « pour ne pas augmenter le travail de récolte des paroisses et régions. ».

En cette année particulière de pandémie, la CoFin se rallie à la proposition de ramener, pour 2021, les offrandes générales à 5. Elle espère cependant que la renonciation à la collecte bisannuelle de Crêt Bérard ne mette pas cette « maison pour la jeunesse, l'Eglise et le Pays de Vaud » dans l'embarras. Elle espère que le CS a pris langue avec le Résident pour en discuter.

## 3.8 Annexe – Etats détaillés

### 3.8.1 Organes (Synode, Commissions, CS, Conseils régionaux)

L’an dernier la CoFin avait demandé que les objectifs de Recherche et Développement soient plus clairement définis, ce qui n’a pas été fait.

La CoFin questionne cette année la pertinence de R&D dans la mesure où, à lire le programme de législature, c’est le CS qui directement en porte la préoccupation dans le cadre des investissements stratégiques. Elle s’en est ouverte au CS qui, partageant une part de ce questionnement, n’a pas pu lui donner de réponse claire.

La CoFin apprécie que les charges de cette section aient été revus à la baisse, même si nous relevons que le commentaire « les frais pour voyages d’enquête et prestations pour intervenants extérieurs ont été supprimés » est trompeur car plus de 15'000 CHF sont affectés à des frais de logement, des honoraires et des rémunérations occasionnelles. Nous attendons que le CS décide de l’avenir à donner au projet R&D dans sa nouvelle organisation stratégique.

### 3.8.2 Offices

Si la CoFin ne relève pas d’éléments particuliers dans le présent rapport, elle a posé de nombreuses questions au CS et obtenu des réponses qui l’ont satisfaite. Elle s’est notamment réjouie de savoir qu’un projet relatif aux archives synodales est envisagé.

Nous avons été satisfaits d’entendre que la commission pour Eglise et société qui se charge de répartition des subventions travaillait à établir des critères d’attribution exhaustifs.

### 3.8.3 Lieux phares

La CoFin relève que St Laurent Eglise n’est plus considéré comme un « Lieu phare » et que le CS poursuit le processus de concertation en vue de définir l’avenir de ce lieu. Même si ce bâtiment est dans un emplacement stratégique en ville de Lausanne, nous nous demandons si l’énergie considérable que le CS précédent et actuel ont mis dans la gestion de ce seul lieu est vraiment raisonnable (au-delà de l’aspect purement financier).

Pour les autres lieux phares, la CoFin se demande s’il serait envisageable qu’ils contribuent également financièrement au fonctionnement de notre Eglise. Nous précisons que les lieux phares n’ont pas reçu l’appui d’une animatrice d’église mais d’une régisseuse à la cathédrale et d’une secrétaire gestionnaire à l’Esprit Sainf.

### 3.8.4 Service Formation et Accompagnement

La CoFin trouve important de vous partager les éléments suivants :

Comme ces dernières années, notre Eglise trouve essentiel que les jeunes qui accompagnent des activités puissent être formés. Elle leur offre différentes formations (Jack A, B et C et aussi Jeunesse et Sport). Depuis cette année, des formations de spécialisation sont aussi offertes aux jeunes.

Nous investissons ainsi sur l’avenir et sur la qualité, ce qui nous réjouit. Certaines de ces formations permettent ensuite aux lieux d’Eglises de bénéficier dans leurs activités de camp de services et de toucher des subventions financières bienvenues.

Au budget de l’an prochain, il y a aussi la journée Enfance & FamilleS cantonale.

Cette journée a pour but de permettre aux familles de se rassembler et de vivre ensemble un temps de reconnaissance et de fête donnant ainsi une belle visibilité à notre Eglise. Nous nous réjouissons de savoir que les préparatifs de cette journée du 6 juin à Aigle sur le thème de la confiance aient commencés et espérons que la situation sanitaire permettra un tel évènement.

### 3.9 Missions communes

Visiblement les MiCo sont un lieu de bonne collaboration et de reconnaissance du travail des Eglises par l'Etat.

### 3.10 Organismes

#### 3.10.1 EERS

La CoFin se réjouit de la diminution de la contribution à l'EERS. Elle craignait en effet qu'avec le changement de statut et de fonctionnement, les contributions des Eglises fédérées au sein de l'EERS augmentent.

Elle espère que la place des Romands sera prise en compte. Après 35 ans de présidence suisse alémanique, et une nouvelle présidence alémanique confirmée récemment, nous espérons que les Romands peuvent faire entendre leur voix et qu'in fine cette Communion d'Eglises tienne compte des minorités dans sa direction.

### 3.11 Immeubles

La CoFin a pris acte de la démolition effective de l'immeuble de Chavannes (le Synode lui en a donné autorisation en 2014). Elle demande au CS une réflexion plus globale sur la gestion de ses immeubles. Certes, il ne relève pas directement de la mission de l'Eglise que de gérer des immeubles, mais ceux-ci peuvent contribuer, même marginalement, à notre ménage ecclésial.

## 4. Entrée en matière

---

La CoFin recommande au Synode d'entrer en matière sur le budget 2021 de l'EERV.

## 5. Décisions

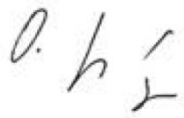
---

La CoFin se rallie aux propositions de décisions du CS et propose ainsi de les adopter<sup>4</sup>.

Elle propose comme indiqué ci-dessus une décision (à voter avant celles proposées par le CS) avec la teneur suivante :

**Le Synode demande au CS d'établir des descriptifs de projet pour chaque projet stratégique et de les soumettre à la CoFin avant d'engager les moyens financiers.**

Pully, le 9 novembre 2020



Olivier Leuenberger, Président

---

<sup>4</sup> Pour la décision 2, il manque le mot « les ». La CoFin laisse au Bureau du synode le soin de présenter cette décision ainsi corrigée « Le Synode adopte la liste des offrandes générales des paroisses, des aumôneries et des lieux phares pour l'année 2021 telle que présentée à la page 17 du budget 2021 et les leur recommande. »